

Assermentation

Réunis au Château de Chillon, 82 magistrats de première instance de l'OJV ont prêté serment lors d'une manifestation solennelle. **p.5**



Accrochage [Vaud]

offre un regard sur l'art vaudois en train de se faire au travers de 52 œuvres dues à 34 artistes sélectionnés par un jury. **p.8**



La Gazette

N° 242 – 13 février 2013

Journal de la fonction publique

Le plan pour recapitaliser la Caisse de pensions

La Caisse de pensions de l'Etat de Vaud doit être recapitalisée pour se mettre en conformité avec la dernière révision de la loi sur la prévoyance professionnelle, tout en s'adaptant à l'évolution de l'espérance de vie.

Le plan de la Délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines pour atteindre cet objectif passe par des apports employeur-employés équilibrés. Il s'agit d'assurer une caisse performante et saine à long terme.



pp. 2-4

FOTOLIA

Vaud vu du ciel, 1930-1960

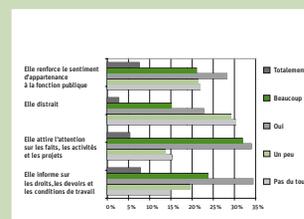
Pour leur exposition annuelle, les Archives cantonales vaudoises ont sélectionné quelques dizaines de vues aériennes du canton (ici Sainte-Croix). Prises entre 1930 et 1960, elles permettent de mesurer les transformations du territoire. **p.5**



DR

Communication interne

Le dernier numéro de *La Gazette* sortira en juin 2013. De nouveaux outils d'information seront proposés au Conseil d'Etat. Nouveau chef du BIC, Laurent Koutaïsoff fait le point sur le virage amorcé et sur le sondage de 2012 auprès des lecteurs et lectrices de *La Gazette*. **pp. 6-7**



Le défi : maintenir une caisse performante

La Délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines (DCERH) a entrepris des négociations et saine, conforme à la dernière révision de la loi sur la prévoyance professionnelle.

La dernière révision de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012 impose de nouvelles obligations aux caisses de pensions des collectivités de droit public. Comme dans les autres cantons, la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV) devra s'y conformer et atteindre un degré de couverture de 80% en 2052, avec des paliers intermédiaires de 60% en 2020 et de 75% en 2030. Le taux de couverture représente le rapport entre la fortune d'une caisse de pensions et ses engagements, soit l'ensemble de ce qu'elle doit à ses assurés.

La CPEV devra non seulement se conformer à ces nouvelles exigences, mais

également s'adapter à l'évolution de l'espérance de vie, impliquant que le régime du deuxième pilier fournit des prestations de plus en plus longtemps aux rentiers. De plus, le nombre de personnes à la retraite augmente proportionnellement de manière plus importante que le nombre de personnes en activité. Ainsi, en 1980, la CPEV comptait 3,48 actifs pour un rentier, alors qu'en 2011 ce chiffre passe à 2,18 actifs pour un rentier.

Plan de financement

Au 31 décembre 2011, la CPEV disposait d'un degré de couverture de 62,26%. Elle dispose donc d'une quarantaine d'années

pour assurer sa recapitalisation progressive en vue d'atteindre le taux de couverture imposé de 80%. Une première échéance est fixée au 30 juin 2013, date à laquelle le plan de financement devra être présenté à l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale. Une seconde échéance, au 1^{er} janvier 2014, concerne l'entrée en vigueur de la nouvelle loi-cadre qui définira notamment le financement des prestations.

Les négociations menées entre la Délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines (DCERH) et les représentants du personnel de l'Etat de Vaud se fondent sur une proposition de plan de recapitalisation établi par la DCERH.

Des apports financiers employeur-employés équilibrés

En cumulant tous les engagements que prendrait l'Etat dans la proposition de la Délégation, on peut estimer que son apport totaliserait environ 3 milliards, soit deux tiers des efforts à consentir pour recapitaliser la CPEV qui s'élèvent au total à 4,5 milliards. Ils comprendraient notamment un capital de 1,15 milliard de francs en faveur de la Caisse ainsi que 20 millions annuels consacrés au pont AVS, qui remplacerait le supplément temporaire. Le nouveau pont AVS serait défini de façon à favoriser en particulier les personnes qui travaillent de nuit et celles qui ont eu des enfants de six ans et moins à charge.

Pour les employés de l'Etat, le plan de la DCERH propose une hausse des cotisations de 1% (passage de 9% à 10% de cotisations), compensée par une mesure concernant l'indexation des salaires décrite ci-après. De son côté, l'Etat employeur financerait à la place de la Caisse les 20 millions annuels nécessaires au pont AVS, ce qui équivaudrait pour l'Etat à une hausse de 1% de sa contribution. La CPEV disposerait ainsi de 2% de



cotisations supplémentaires.

Les autres changements touchant les employés de l'Etat de Vaud porteraient sur l'âge minimum de retraite, aujourd'hui

de 60 ans qui passerait à 62 ans, respectivement à 60 ans pour celles et ceux qui disposent d'un âge minimum aujourd'hui fixé à 58 ans. Des mesures de transition

ante et saine à long terme

avec les représentants du personnel de l'Etat de Vaud. Objectif: une caisse performante

Les effets du plan

Effets sur les personnes proches de l'âge de la retraite

La transition vers un système de salaire-carrière serait très progressive car le salaire actuel serait pris comme base pour le calcul de la moyenne de tous les salaires passés, au moment de la transition en 2014. Les exemples ci-dessous en attestent.

Effets du salaire carrière sur 38 ans par rapport au plan actuel pour les salariés proches de l'âge retraite

progressive vers ces nouveaux âges font l'objet des négociations en cours. La durée des cotisations passerait à 38 ans contre 37,5 ans actuellement. Le salaire assuré déterminant pour le calcul de la rente, fixé par une moyenne sur les trois dernières années d'activité, serait pour sa part basé sur la moyenne des salaires tout au long de la durée de cotisations. Le plan envisage une revalorisation du salaire assuré tous les cinq ans, pour autant que la situation financière de la Caisse le permette et si l'objectif de couverture à atteindre est assuré. Enfin, une entrée en vigueur très graduelle du principe du salaire carrière protégera les rentes des assurés en activité, en particulier pour les personnes qui sont proches de la retraite.

Ainsi, pour le calcul de la moyenne des salaires assurés sur 38 ans, le salaire assuré au moment de la transition compterait pour l'ensemble des années précédant cette entrée en vigueur. Le salaire carrière sera calculé en faisant la moyenne entre le salaire 2014 qui vaudra pour tous les salaires passés et les salaires à obtenir jusqu'à l'âge de la retraite. Les impacts de ce modèle sont décrits dans le tableau ci-contre.

Le taux de rente actuellement fixé à 60 % du salaire assuré n'est pas modifié.

Hypothèses: plafond salarial atteint, durée de cotisation de 38 ans, évolution du coût de la vie conforme à la moyenne de celle observée ces 10 dernières années (0,7 % par an), pas de revalorisation.

Pour les plus jeunes

Les assurés qui entreront à la CPEV après l'entrée en vigueur du nouveau plan verront leur rente diminuer d'environ 10 % selon le nombre de promotions obtenues pendant leur carrière et dans l'hypothèse d'une revalorisation de 1 % des salaires assurés. Dans le cas très improbable où aucune revalorisation des salaires assurés n'est effectuée au cours des 38 prochaines années, cette différence atteindrait 25 % environ par rapport au plan actuel.

Une mesure annule à terme l'impact de la hausse des cotisations pour les employés

Pour atténuer et annuler à terme l'impact de la hausse des cotisations des salariés dans le plan futur (soit +1 %), la DCERH propose d'indexer les salaires aux futures augmentations du coût de la vie, sans tenir compte des baisses de l'indice de référence du coût de la vie des années passées.

Durant ces dernières années, cet indice était en diminution par rapport à 2008 (pris en considération en octobre chaque année).

Variation de la rente entre la situation actuelle et le plan de la Délégation du Conseil d'Etat

à 2 ans de la retraite	- 0,6 %
à 5 ans...	-2,5 %
à 8 ans...	-4,1 %
à 12 ans...	- 6,0 %

Le Conseil d'Etat n'a évidemment pas baissé les salaires en conséquence. En revanche, en l'état actuel, une future hausse du coût de la vie ne serait répercutée sur les salaires qu'à partir du moment où elle dépasserait l'indice d'octobre 2008 de 1,1% supérieur à celui d'octobre 2012 et seulement pour ce qui dépasserait ce 1,1%.

Dans son plan, la DCERH propose de remettre les compteurs à zéro, dans l'intérêt des salariés de la fonction publique, et de répercuter les prochaines hausses du coût de la vie sur les salaires à leur plein niveau à partir de l'indice d'octobre 2012, en guise de compensation de la hausse des cotisations pour les salariés dès 2014. Ce qui signifie qu'à partir du moment où le coût de la vie augmentera de 1,1%, cette mesure de compensation représen-

Variations de l'indice du prix à la consommation et variations de salaires accordées

Variation de l'indice du prix à la consommation		Variation salaires accordée	
Indice de référence: mai 2000=100			
Octobre 2007	107.27	Janvier 2008	1.26
Octobre 2008	110.05	Janvier 2009	2.60
Octobre 2009	109.13	Janvier 2010	0.00
Octobre 2010	109.35	Janvier 2011	0.20
Octobre 2011	109.22	Janvier 2012	0.00
Octobre 2012	108.98 (-1,07 par rapport à octobre 2008)	Janvier 2013	0.00



Les effets du plan (suite)

tera environ 37 millions par an de plus pour l'Etat-employeur (cette adaptation au coût de la vie concernera en effet le personnel de l'Etat et le personnel du secteur parapublic).

Effets sur les carrières à temps partiel

Des inquiétudes se sont manifestées quant aux effets négatifs lors du passage à un salaire-carrière (passage de 3 ans à 38 ans des salaires assurés) pour les personnes dont la carrière a connu des taux d'activité variables, en particulier celle des femmes qui sont davantage concernées par le temps partiel. Comme c'est

le cas actuellement, le taux d'activité moyen sera pris en compte sur l'ensemble des années écoulées lors du passage au nouveau système. De ce point de vue, il n'y aura donc pas de changement.

Le plan de la DCERH représente une répartition équitable

La DCERH considère que le plan mis sur la table des négociations représente une répartition équitable entre les assurés et l'Etat – et à travers lui, la collectivité vaudoise – de la charge de recapitalisation à venir. Tous ont un

intérêt en commun: maintenir à long terme pour la fonction publique vaudoise une caisse de pension performante et saine.

Le plan maintient des prestations de bon niveau pour les assurés comparé aux plans qui sont décidés dans d'autres caisses de pensions de droit public où l'âge de retraite est plus élevé et qui, pour certaines, connaissent également le salaire assuré sur la carrière. À titre de comparaison, le tableau ci-contre présente les prestations des plans de quelques autres collectivités publiques. – *La Gazette*

> Dossier complet sur l'Intranet de l'Etat de Vaud

Tableaux: source SPEV

Comparaison entre différentes caisses de pensions

	VD	GE	VS	BE	FR	Ville Lausanne	CIP*
Type de primauté	Primauté de prestations	Primauté de prestations	Primauté de cotisations	Primauté de cotisations	Primauté de prestations	Primauté de prestations	Primauté de prestations
Taux de rente	60%	60%	-	-	60%	60% si 40 ans de cotisation	60% (1,5 x 40 ans)
Durée de cotisation	38 ans (1,58% x 38 ans)	40 ans	-	-	1,6% par an (60% atteint entre 60 et 62 ans. Taux de pension entre 1,536% à 58 ans et 1,856% à 70 ans)	1,5% par an x durée d'assurance (au max. 47 ans, au min. 42)	40 ans
Âge retraite minimum et maximum	62 ans (60 ans pour qui bénéficie de l'âge de 58 ans aujourd'hui). Âge terme 64-65 ans (selon négociations)	Âge terme 65 ans, 58 ans (anticipé)	Âge ordinaire 62 ans et 60 ans selon les catégories	Âge ordinaire 65 ans (62 ans pour les policiers)	58 ans, max. 70 ans	60 ans (cat. A) 58 ans (cat. B) obligatoire 65 ans (A) et 60 ans (B)	58 à 62 ans avec réduction. Âge terme: 63 ans
Salaires assurés	Moyenne des 38 salaires	Dernier salaire	-	-	Moyenne de tous les salaires assurés	Moyenne de tous les salaires assurés	Moyenne sur les 10 dernières années
Pont AVS	Financement Etat	À charge de l'employeur, min. AVS versé sur 3 ans (projet)	Rente AVS max. (avec aménagement) financé paritairement	Supprimé (sauf pour policiers)	Supprimé	Financé conjointement employeur-employés. Référence à la rente AVS complète avec aménagement selon âge de la retraite et durée d'assurance.	Financé conjointement employeur-employés 125% de la rente min. AVS.

* Caisse intercommunale de pensions

Trente ans de vues aériennes aux Archives cantonales

Une exposition aux Archives cantonales montre la transformation du canton et met en valeur une collection impressionnante de photos prises entre 1930 et 1960.



Construction du viaduc de l'A1 sur l'Aubonne en 1960.

Les Archives cantonales vaudoises ont pu acquérir un fonds unique d'images aériennes couvrant l'ensemble du territoire cantonal entre 1930 et 1960, d'une qualité exceptionnelle. Ce fonds « Photo Aéroport Lausanne » est dû à Alphonse Kammacher, pilote d'avion et chef de l'aéroport de la Blécherette à Lausanne. Ce dernier a pris ses photos depuis un avion propriété de la Ville de Lausanne. Ces vues aériennes constituent un témoignage historique. Acquisées avec le soutien du Service du développement territorial et la Direction générale de l'environnement, elles serviront également d'outil d'analyse permettant de mesurer l'évolution du territoire (bâti, forêts, cours d'eau, travaux, etc.). L'exposition annuelle mise sur pied par les Archives cantonales leur est consacrée.

> *Vaud vu du ciel, 1930-1960.* Hall du bâtiment des Archives, rue de la Mouline 32, Chavannes. Jusqu'au 31 décembre. Lu, ma, je, ve: 9h-17h, me: 14-19h.

Renouvellement des autorités judiciaires

82 magistrats de première instance de l'Ordre judiciaire vaudois ont prêté serment.

Le Château de Chillon a servi de cadre, ce 17 janvier, à la prestation de serment des 82 magistrats professionnels de première instance de l'Ordre judiciaire vaudois (présidents des tribunaux d'arrondissement, présidents du Tribunal des mineurs, présidents du Tribunal des baux, présidents du Tribunal des mesures de contrainte et d'application des peines et juges de paix). Ceux-ci ont promis d'être fidèles à la Constitution fédérale ainsi qu'à la Constitution du canton de Vaud.

Les représentants des autres pouvoirs, parmi lesquels Pierre-Yves Maillard, président du Conseil d'Etat, Philippe Martinet, président du Grand Conseil, Jacqueline de Quattro et Béatrice Métraux, conseillères d'Etat ont assisté à l'assermentation. De nombreuses personnalités du monde judiciaire, notamment Gilbert Kolly, président du Tribunal fédéral, Éric Cottier, procureur général, et Christophe Piguet, bâtonnier de l'Ordre des avocats vaudois, étaient également présentes.

Conformément à l'article 131 alinéa premier de la Constitution vaudoise, les juges et les juges suppléants du Tribunal cantonal sont élus par le Grand Conseil pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier qui suit le renouvellement du Grand Conseil. La Cour plénière du Tribunal cantonal, formée



Les 82 magistrats professionnels ont prêté serment devant les représentants des autres pouvoirs.

de l'ensemble des juges cantonaux, nomme ensuite les magistrats professionnels de première instance, pour une durée de cinq ans également. Ces magistrats, après leur prestation de serment, assermenteront ont à leur tour pu assermenter, fin janvier 2013, les nombreux magistrats non professionnels au

sein de leur juridiction (vice-présidents, juges des affaires civiles et pénales, juges des affaires patrimoniales et juges assesseurs engagés dans les tribunaux d'arrondissement, dans les tribunaux de prud'hommes, au Tribunal des mineurs, au Tribunal des baux et dans les justices de paix).

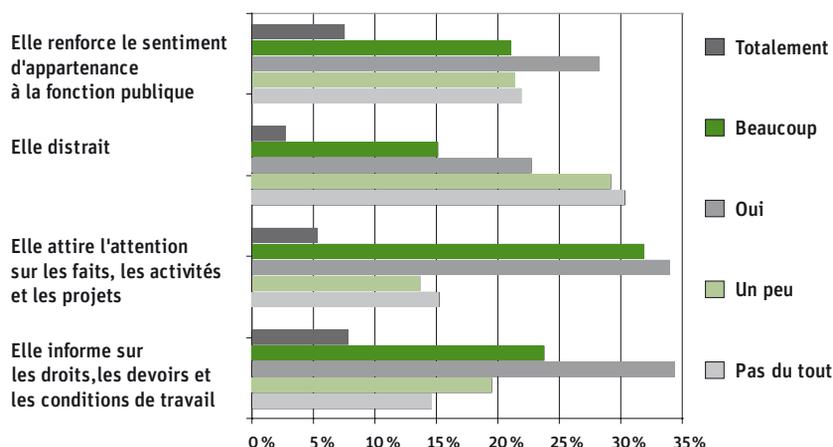
Communication interne de l'Etat de

Le dernier numéro de La Gazette sortira en juin, en application d'une décision SimpA. De nouveaux outils de communication internes seront proposés au Conseil d'Etat d'ici-là.

Deux tableaux issus du sondage de 2012

À la suite au sondage proposé par *La Gazette*, trop peu de réponses (380) ont été reçues pour tirer une image exacte des habitudes du lectorat de *La Gazette* et des besoins d'information sur l'Etat et la vie de l'administration. Voici néanmoins deux graphiques issus de ce sondage dont les résultats complets peuvent être commandés au BIC.

«Que vous apporte ou vous a principalement apporté La Gazette?»

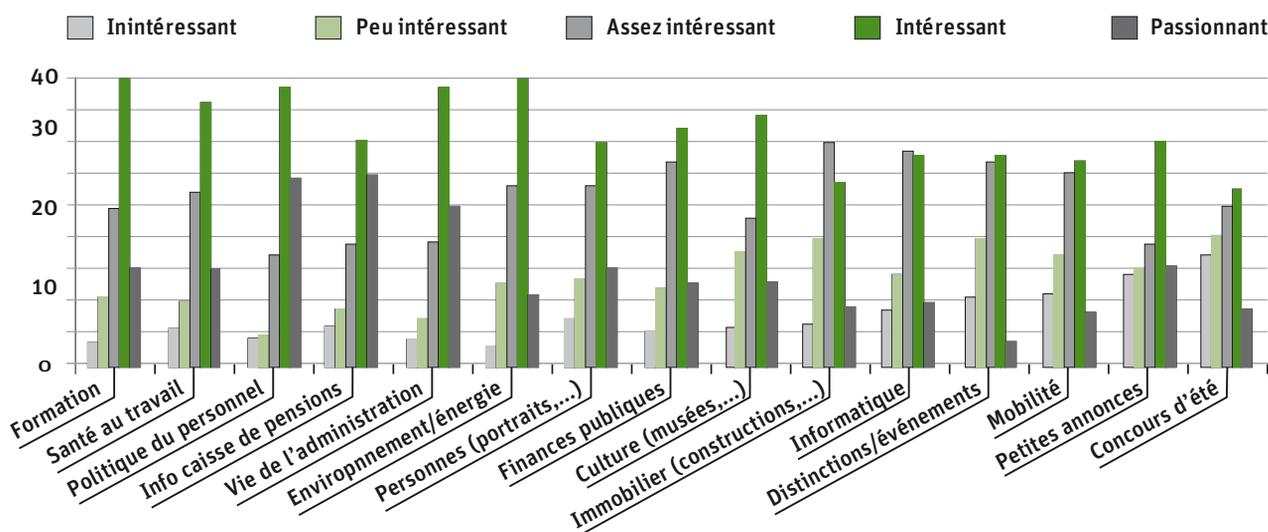


Dans le cadre de la démarche SimpA, Simplification de l'administration, le Conseil d'Etat a décidé l'arrêt de la publication de *La Gazette*. Une telle décision, qui jusqu'à ce jour ne s'inscrivait pas dans un calendrier précis de mise en œuvre, est au cœur de la communication interne de l'Etat.

Une dernière Gazette en juin 2013

C'est désormais chose écrite... mais pas encore faite: le dernier numéro de *La Gazette* paraîtra en juin 2013! Six mois pour que le BIC propose au Conseil d'Etat de nouveaux outils de communication interne, alliant nouvelles technologies et canaux classiques de diffusion de l'information. Durant cette période de transition et de réflexion, l'Intranet sera enrichi de nouveaux contenus, reprenant dans leur esprit les principales actualités de *La Gazette*. Le support papier que vous tenez entre vos mains vous orientera donc progressivement vers de nouvelles plates-formes d'information. Il s'agit là d'un objectif global dont les éléments concrets

«Comment jugez-vous l'intérêt des thèmes abordés dans La Gazette?»



Vaud : quel avenir ?

seront à valider par le Conseil d'Etat d'ici à la fin du premier semestre.

Le défi des nouvelles technologies

Si la tendance va clairement vers le numérique au détriment du papier, on ne peut imaginer un simple transfert ou copier/coller d'articles de *La Gazette* vers un ou plusieurs Intranets. Les nouvelles technologies, et la déclinaison désormais possibles d'informations sur différents supports, écran, tablettes, téléphones mobiles, sont à saisir comme autant d'opportunités pour améliorer la qualité et la diffusion de notre communication interne. Cette dernière ne pouvait en effet être traitée à part et rester dans un schéma classique, à l'heure où l'Etat dans son ensemble développe la cyberadministration pour bon nombre de ses prestations.

Les contraintes à prendre en compte

Même si la Suisse est la championne du monde presque toutes catégories en termes de nombre d'ordinateurs, tablettes et téléphones mobiles par habitant, on ne peut concevoir de dématérialiser totalement notre communication interne. La diversité des métiers de l'Etat et leurs contraintes, notamment les collaborateurs sans bureau fixe, hors PC ou réseau, nécessitent de trouver une solution flexible. Celle-ci doit en premier lieu permettre à toutes et à tous de partager des informations utiles puis un même sentiment d'appartenance à la fonction publique.

Première étape: septembre 2013

Somme toute, les éléments qui précèdent convergent vers une adaptation de nos outils de communication interne, mais nous sommes tous conscients qu'il ne s'agit pas de tourner le commutateur pour que les choses changent. À l'instar des évolutions technologiques, nous nous devons dans un premier temps d'adapter nos outils. Les prémices de ces importants changements devraient porter leurs fruits dès la seconde moitié de cette année, tout en préservant les évolutions futures de la communication de l'Etat vers ses collaboratrices et collaborateurs.

Vincent Grandjean, chancelier d'Etat

Trois questions à Laurent Koutaïsoff, chef du BIC



– *Le BIC a procédé en 2012 à un sondage sur la Gazette. Qu'en est-il ?*

– Il y a eu un faible taux de réponse: un peu plus de 380 sur les 15 000 copies distribuées... Les résultats sont donc difficilement utilisables. Il en ressort néanmoins que *La Gazette* est essentiellement perçue comme une source d'informations pratiques, qu'on apprécie plus lorsqu'elle présente les choses de façon succincte. Son abandon pour des contenus vers l'un ou l'autre des sites Internet officiels (vd.ch ou Intranet) n'a pas suscité de rejet, mais se sont essentiellement prononcés celles et ceux qui se connectent quotidiennement...*

– *Comment concrètement cela va-t-il se passer? Tout support papier va disparaître?*

– À très long terme, ce sera peut-être le cas. Dans l'immédiat, le papier va certainement perdre en importance. On va probablement évoluer vers des contenus numériques facilement imprimables en cas de besoin, et distribuables de manière ponctuelle et à petite échelle à celles et ceux qui ne sont pas connectés.

– *Le délai du deuxième semestre est-il jouable?*

– Oui, mais à deux conditions. Premièrement éviter l'effet « gadget » en matière d'outils et les incantations creuses à un esprit d'entreprise. Notre priorité sera la crédibilité par le pragmatisme et la précision des informations. Deuxièmement, il s'agira de travailler étroitement avec le DIRH pour la ligne éditoriale touchant à la politique du personnel, les informations sur la Caisse de pensions, les prestations de l'Etat employeur etc. C'est lorsque ces deux préalables seront remplis qu'un vrai travail de communication interne sur le sentiment d'appartenance pourra débuter.

*Les personnes intéressées peuvent demander les résultats complets au BIC : info.bic@vd.ch

Scène artistique vaudoise

Accrochage [Vaud] 2013 permet un coup d'œil sur l'art en train de se faire dans le canton.

Marcher sur le ciel, inverser le haut et le bas, se laisser inviter au mouvement, imaginer une chorégraphie avec ces grandes sculptures montées sur des socles à roulettes que Christopher Füllemann a disposées au Musée cantonal des Beaux-Arts pour sa première exposition muséale... Les trois premières salles du mcb-a ne manquent pas d'interroger notre relation à l'espace et à la mobilité. Confiées au lauréat du Prix Buchet 2013, jeune Lausannois diplômé de l'ECAL en 2008 et vivant actuellement en Californie, elles se parent de couleurs vives et de grandes formes de matières éphémères telles que cire, sagex, latex, miroir ou céramique.

Accrochage Vaud 2013

Les autres salles du Musée sont consacrées à l'édition 2013 du traditionnel accrochage que le Musée consacre chaque année à la scène artistique vaudoise contemporaine, l'art en train de se faire, sans distinction de génération ou de genre.

Après l'édition 2012 qui fêtait les dix ans de l'événement en donnant carte blanche aux lauréats du Prix du Jury, Accrochage [Vaud] reprend son mode habituel en sélectionnant sur dossiers des œuvres produites ces 24 derniers mois. Pas moins de 558 peintures, sculptures, dessins, photographies, vidéos ou installations ont été soumises au jury de professionnels par 242 artistes vaudois ou travaillant dans le canton de Vaud. 52 œuvres ont été retenues, réalisées par 34 artistes.

Un rideau noir délimite ces salles. Suspendu par une rangée de gants noirs, évo-



Christopher Füllemann, *Forms and Lovers*, 2013. Installation au mcb-a, Lausanne. Courtoisie de l'artiste.

quant la burka et la prostitution au Caire où a séjourné Sandrine Pelletier, une des artistes sélectionnées. Quant à la vidéo qui conclut la visite, elle est due à Lukas Beyeler, autre diplômé de l'ECAL et Prix de la Fondation Ernest Manganel 2005. Son œuvre qui fait la satire de gestes ou de situations quotidiennes



Christopher Füllemann.

lui a séduit le Jury qui lui a attribué son prix. L'artiste succède ainsi à Robert Ireland, Bernard Voita, Yves Mettler, David Hominal, Anne-Julie Raccoursier, Jean Crotti, Elisabeth Llach, Pauline Boudry et Luc Aubort. Il bénéficiera d'un espace consacré lors de la prochaine édition d'Accrochage [Vaud].

> **Accrochage [Vaud 2013] et Christopher Füllemann. *Forms and Lovers* (Prix Buchet 2013).** Musée cantonal des Beaux-Arts, Palais de Rumine, Lausanne. Jusqu'au 3 mars, ma-me: 11h-18h; je: 11h-20h; ve-di: 11h-17h. Entrée libre.

> **Visites commentées publiques:** mardi 26 février, à 18h30, par Nicole Schweizer, conservatrice et commissaire de l'exposition, avec Christopher Füllemann.

> **Visites commentées gratuites pour les classes:** mardis, jeudis et vendredis (sur inscription).

Centenaire



L'école supérieure d'arts appliqués de Vevey (CEPV) commémore le centenaire de la formation de céramiste par une exposition à l'Espace Doret et des conférences à l'aula du CEPV.

- **100 ans de l'école de céramique.** Exposition. du 9 au 26 mars, 8h-18h. Conférences: La conscience matérielle. Aula du CEPV, 8 et 9 mars, 9h-13h.

Table ronde

Comment la justice gère-t-elle les cas de folie criminelle? En confrontant plusieurs experts, cette table ronde le débat s'orientera sur la manière dont l'institution judiciaire pense la responsabilité d'un acte criminel. Quel poids exerce l'expertise psychiatrique? Comment mener à bien la mission de punir, prévenir, guérir et réinsérer aujourd'hui?

- **Justice et folie,** Table ronde organisée par la BCU, avec Marc Renneville, Philippe Delacrausaz, Bruno Gravier et Sylvaine Perret-Gentil. Palais de Rumine, salle du Sénat, 6 mars, 19h.

Archéologie durant la guerre

En 1938, la guerre sur le point d'éclater. Paradoxalement, s'ouvrent pour le site archéologique d'Avenches cinq années d'intense activité avec le concours de chômeurs et de soldats.

- **1938 - 1943 – Chômeurs, soldats et mécène au service de l'archéologie.** Musée romain d'Avenches. Me à di, 14h à 17h. jusqu'au 24 février.

